

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
21 DECEMBRE 2018 17H30

PRESENTS : LARGUIER / ROUGET / BOSONE / MEFFRE/ LAMBERT / ISNARD / BOULETIN / LAFFONT/ BERDUGO/ CHAMFORT/LAMBERT/BONFILS/ RAYNAUD /

Absent excusé : / LORCET/VIALANT/ WATRIN

I / REUNIONS INFORMATIONS :

DATE DES CONSEILS MUNICIPAUX 2019 MODIFIEE : 15 JANVIER/14 FEVRIER/ 14 MARS/ 11 AVRIL/ 16 MAI/ 27 JUIN/ 18 JUILLET/05 SEPTEMBRE/ 17 OCTOBRE/14 NOVEMBRE/12 DECEMBRE.

Rappel /JEUDI 10 JANVIER 2019 Vœux du Maire.

II/ DECISION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu par fax ce jour, de l'avocat des administrés suivants : ZABLOT AMORIN MERCIER ET SABATINI, Il demande un recours gracieux pour retirer la délibération approuvant le PLU. Il donne lecture du courrier aux élus.

Monsieur le Maire ayant eu par téléphone notre avocat et notre bureau d'étude a reçu comme consigne de refuser ce recours gracieux afin d'accélérer la procédure, et connaître les éléments contestés et prévoir la défense.

Monsieur le Maire fait un tour de table, les élus demandent à Mr le Maire d'écrire à l'avocat le refus du retrait de la délibération approuvant le PLU, Madame BERDUGO s'abstient.

La séance est levée à 18H00